

**COMMUNE
DE
HOUYET**

**PARCELLES DE TERRAINS PATRIMONIAUX
SITUÉES À WANLIN**

VENTE PUBLIQUE DE L'HERBE SUR PIED

Le Collège communal de la Commune de Houyet procédera le **jeudi 19 mai 2016 à 10H00** à l'ouverture des soumissions parvenues pour la vente publique de l'herbe et du regain croissant sur les parcelles de terrains patrimoniaux reprises ci-dessous, à savoir :

HOUYET - 10e Division (WANLIN)

LOTS	PARCELLES	SUPERFICIES
1	Section A, n° 414 B	82 a 16 ca
2	Section A, n° 766 C	10 Ha 72 a 50 ca
3	Section A, n° 769 C	5 Ha 03 a 42 ca
4	Section A, n° 779 A (partie)	3 Ha 27 a 25 ca
5	Section A, n° 767 D (partie)	13 Ha 28 a 77 ca
6	Section A, n° 757 D (partie)	1 Ha 97 a 54 ca
7	Section A, n° 754 D	1 Ha 01 a 38 ca

Les plans de ces biens sont consultables en nos bureaux.

Une remise de prix distincte doit être faite par lot ; le soumissionnaire est tenu de déposer également un chèque bancaire certifié et équivalent au montant offert.

Les offres sont à adresser à Monsieur le Bourgmestre de et à 5560 HOUYET, rue Saint-Roch, n°15

Conformément aux dispositions légales, leur expédition se fera **sous double enveloppe**.

L'enveloppe intérieure portera, outre la date de la séance d'ouverture des soumissions, les références : "Vente publique d'herbe sur pied".

À défaut d'être expédiées, les soumissions peuvent également être déposées au Secrétariat communal de Houyet, rue Saint-Roch, n°15.

Le paiement doit impérativement être effectué avant le début des travaux de fenaison.

La présente adjudication a lieu pour une seule année, soit l'exercice 2016 ; les parcelles doivent donc être restituées à la Commune, entièrement libres d'occupation, pour la date limite du 31 octobre 2016.

Les dispositions du bail à ferme ne sont, en outre, pas d'application, en vertu de l'article 1712 du Code civil.

Houyet, le 27 avril 2016.

La Directrice Générale,
Séverine RUCQUOY.

PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,
Yvan PETIT.